



ROYAUME DU MAROC

Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale
Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion

Guide de prévention des risques dans le métier du Fer Forgé



Table des matières

Introduction.....	2
Comment utiliser ce guide.....	3
Typologie des risques professionnels.....	4
Risques du métier et Préventions.....	5
Pictogrammes de signalisation des risques.....	20
Equipements de Protection Individuelle.....	21
Que faire en cas d'accident.....	22
Réglementation du travail.....	23



Introduction

Le Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, vise, à travers ces «Guides de Prévention des Risques Professionnels», à promouvoir les bonnes pratiques de la prévention et de là à améliorer les conditions de travail des artisans, notamment en les sensibilisant aux risques et aux maladies professionnels liés à l'exercice de leurs activités tout en leur proposant des règles de bonnes conduites en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de ce guide portant sur la prévention contre les risques dans le métier du **fer forgé** qui permettra aux artisans respectueux des conseils qu'il leur apporte d'être à l'abri de tout accident pouvant porter atteinte à leur vie professionnelle et personnelle (blessures, handicap, ...), d'éviter le risque d'être atteints de maladies professionnelles pouvant avoir des effets néfastes sur leur santé (troubles, infections ...) et d'assurer par conséquent la continuité de leur activité et celle de leurs apprentis.

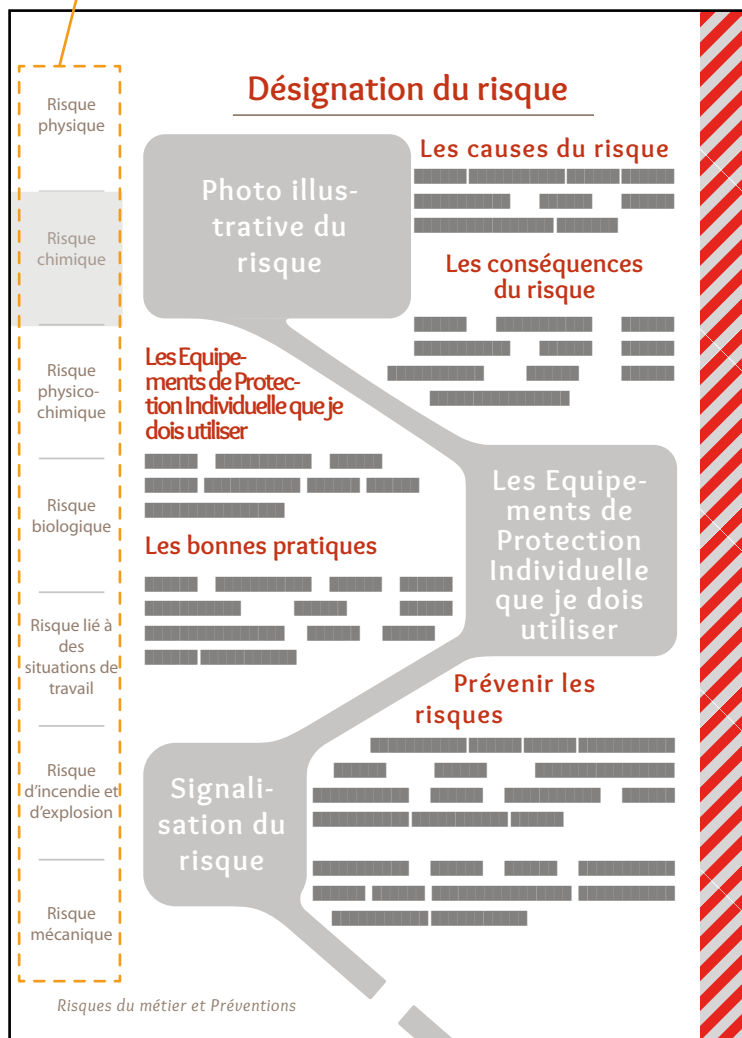


Comment utiliser ce guide

Le guide spécifie les risques les plus fréquents au sein des ateliers du fer forgé et recommande aux artisans les mesures de prévention, les précautions et les comportements à adopter pour éviter ces risques et les pathologies inhérentes.

Pour ce faire, ce guide permet d'apporter des réponses aux principales questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

Type du risque



Typologie des risques professionnels

Risques physiques : Ils sont en rapport avec l'ambiance sonore, l'ambiance lumineuse, l'électricité, l'ambiance thermique, les vibrations mécaniques et les rayonnements.

Risques chimiques : Ils sont dus à l'utilisation des produits chimiques, tels que les substances et les préparations chimiques.

Risques physico-chimiques : Ils sont en relation avec l'atmosphère empoussiérée (poussières, aérosols industriels, fumées et brouillards).

Risques biologiques : Ils sont liés à l'exposition à des agents biologiques ou à leurs produits (endotoxines, mycotoxines).

Risques liés à des situations de travail : Ils sont liés à l'aménagement des lieux et des postes de travail, aux manutentions, aux travaux sur écran, aux chutes d'objets ainsi qu'aux chutes des personnes.

Risques d'incendie et d'explosion : Ils peuvent causer des brûlures ou des blessures de personnes suite à un incendie ou à une explosion.

Risques mécaniques : Ils sont dus à des situations particulières, telles que l'usure des machines, engins mobiles, appareils de levage, manutention manuelle ou mécanique et la mise à l'écart des dispositifs de protection (protège-courroies, capots) ainsi que les risques d'accidents liés à l'électricité.

Risques du métier et Préventions

Utilisation des outillages et des équipements électriques portables

Risque physique



Les causes du risque

J'exerce mon travail en effectuant un actionnement involontaire ou une fausse manipulation d'un outil électrique.

Risque chimique

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures graves pouvant atteindre l'ensemble du corps, coupure des doigts, décès suite aux blessures graves.

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque, bavette, chaussures de protection, gants de protection rigides, lunettes de protection, combinaison de protection.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

Je débranche le courant électrique et je range l'équipement à la fin de l'utilisation. Je travaille dans des positions sécuritaires et je me mets dans des postures adéquates. J'utilise les équipements de protection individuelle.



Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

Je me forme sur la manipulation des équipements utilisés.

Je limite l'usage, l'entretien, le réglage et le redémarrage des équipements aux seules personnes qualifiées.

Je mets les protections adaptées à chaque équipement utilisé.

Je garde les câbles électriques hors de portée ou de contact des personnes.

Risque d'incendie et d'explosion



Risque mécanique

Ambiance sonore non adaptée (bruit, vibrations acoustiques ...)

Les causes du risque

J'exerce les opérations de perçage, de meulage, de martelage et de dressage en provoquant du bruit généré par les chocs et les frottements des métaux entre eux.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer une fatigue et une déficience auditive, un traumatisme sonore, une surdité, une gêne professionnelle, une altération de la qualité du sommeil, des maladies cardiovasculaires et un déficit de communication.



Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casque antibruit, bouchons à oreilles.

Les bonnes pratiques

Je prends des pauses et je réduis au maximum le temps d'exposition au bruit. J'utilise les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

Je cherche à diminuer le bruit depuis la source.

Je revêtis les murs et le plafond des locaux du travail de matériaux absorbant le bruit et insonorisants.

Je m'informe sur les risques liés au bruit.

Je reste sous surveillance médicale : examen auditif, neurologie.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

L'électrocution et les chocs électriques

Risque physique



Les causes du risque

J'exerce mon travail dans un lieu où l'installation électrique est non réglementaire, les branchements électriques sont aléatoires.

Risque chimique

Les conséquences du risque

Cela peut me causer un arrêt cardiaque, une électrisation, des troubles musculaires, des troubles de la conscience, des brûlures électriques et des accidents traumatiques associés au phénomène de l'électrocution.

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants isolants (antichoc électrique), chaussures de sécurité.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

J'utilise des câbles assez long avec une mise à la terre des masses et de leur interconnexion.

Je garde la zone de stockage du fer et des pièces métalliques isolée et loin d'un contact électrique. Je protège ou j'éloigne les pièces nues sous tension.

J'éloigne et j'isole les équipements du courant électrique.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

J'entretiens l'ensemble de l'installation électrique.

Je rassemble les câbles dans des chemins de câbles.

Je place un dispositif de coupure mettant automatiquement hors tension la partie d'installation affectée par un défaut électrique (disjoncteurs, sectionneurs, contacteurs, fusibles ...).

J'utilise un matériel à double isolation en cas de nécessité.

Je vérifie périodiquement les installations électriques par un organisme agréé.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Utilisation des équipements et des machines tournantes fixes à accessoires tranchants mobiles

Les causes du risque

J'utilise des machines de perçage, des rouleuses de tôles métalliques et des machines de meulage.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures graves au niveau des mains et une perte d'un organe tel que le doigt ou la main et avoir un handicap à vie.



Risque physique

Risque chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Lunettes de protection contre projectiles, gants anti-coupures, bavettes anti-poussières, combinaison de protection.

Risque physico-chimique

Risque biologique



Les bonnes pratiques

Je choisis un emplacement judicieux des machines dans l'atelier.
Je choisis des postures adéquates et sécuritaire lors du travail.
J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

Je limite l'usage, l'entretien, le réglage et le redémarrage des machines aux seules personnes qualifiées.
Je délimite les zones à risque.
J'équipe les machines des protections nécessaires pour éviter un contact accidentel avec les outils tranchants.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Manutention et postures de travail contraignantes

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'exerce mes opérations de martelage en faisant des mouvements du bras. Je demeure debout, en position du dos courbé ou en position accroupie et fléchie pour une longue durée. J'endure des vibrations de la main durant le meulage mécanisé.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des maux sévères du dos, des épaules, des articulations, un sentiment permanent de fatigue, un dos courbé, une déformation et une courbure de la colonne vertébrale, la sciatique, la lombosciatique, une gêne musculaire lors du sommeil et la perte de l'agilité physique.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture lombaire, ceinture dorsale, chaussures de sécurité.

Les bonnes pratiques

Je prends des pauses et je pratique quelques exercices de gymnastique pour la relaxation musculaire des zones du corps fortement atteintes par la posture contraignante.

Je porte des charges supportables, j'utilise les moyens de manutention et je privilégie la manutention mécanique.

Je travaille dans des postures adéquates. Je porte les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

J'aménage les différents postes de travail afin d'éviter les postures et les gestes contraignants.

Je reste sous surveillance médicale : examen d'aptitude physique.



Exposition permanente aux rayonnements Ultra-Violet (UV) et Infra-Rouge (IR) d'opérations de soudage

Les causes du risque

Je suis exposé aux rayonnements UV et IR lors des opérations de soudure à l'arc ou au chalumeau.



Risque physique

Les conséquences du risque

Cela peut me causer un endommagement de la surface et de la membrane muqueuse de l'œil (coup d'arc), des sensations de pression dans l'œil, des douleurs intenses aux yeux, un aveuglement, une sensibilité à la lumière normale, des troubles du sommeil, des brûlures de la peau et des cancers de la peau.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque de soudure anti-UV, anti-IR, gants de protection anti-chaleur.

Risque chimique

Risque physico-chimique



Les bonnes pratiques

Je prends des douches des yeux à la fin de l'activité.
Je limite le temps de travail de soudage.
J'applique des gels et crèmes de protection de la peau.
J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

J'entretiens les postes de soudure.
J'utilise la soudure propre MIG-MAG.
Je reste sous surveillance médicale : Ophthalmologie, Dermatologie.

Risque d'incendie et d'explosion



Risque mécanique

Exposition aux poussières, aux gaz, aux fumées et aux projectiles métalliques très fins

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

Je suis exposé lors de plusieurs opérations aux cendres du charbon de la forge, au gaz généré par la soudure et aux débris métalliques froids et chauds générés par les opérations de martelage du fer et de meulage/perçage.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des maladies et insuffisances respiratoires, asphyxie, troubles de la mémoire et atteinte du système nerveux, cumul cancéreux des métaux lourds dans le sang, intoxication, les maladies professionnelles tels que la maladie du charbon, la tuberculose, la silicose, l'anémie sanguine, cancers et hépatites.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque filtrant, bavettes, lunettes de protection.

Les bonnes pratiques

Je prends une douche oculaire.
Je nettoie fréquemment l'atelier à l'aide d'un aspirateur électrique.
J'utilise les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

J'applique une aération et ventilation suffisantes dans l'espace de travail.

J'installe des cheminées pour l'évacuation des gaz de combustion et un système d'extraction vers l'extérieur des poussières.

J'utilise des combustibles propres au lieu du charbon traditionnel.

Je reste sous surveillance médicale : vaccins, examen biologique de sang et d'urine, visites périodiques du médecin.



Chutes des personnes, d'objets (chutes de plain-pied ...)

Les causes du risque

J'exerce mon travail sur des chaussées irrégulières et un sol dérapant, inégalé ou défectueux. Je garde un stockage hétérogène et sur des grandes hauteurs. Je transporte manuellement des pièces métalliques lourdes.



Risque physique

Risque chimique

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des fractures au niveau du pied, blessures graves, lésions musculaires et traumatismes.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de sécurité, casque de sécurité.

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les bonnes pratiques

J'organise la circulation dans l'atelier. Je trace des itinéraires à prendre lors de la circulation au sein de l'atelier. J'utilise les équipements de protection individuelle.

Prévenir les risques

J'aménage un sol régulier et anti-dérapant. J'organise le stockage. Je privilège la manutention mécanique.



Manque d'hygiène et de propreté

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique



Les causes du risque

J'exerce mon travail en portant des vêtements sales et usés dans un atelier avec un manque de propreté vu le nettoyage faible, insalubre, aération et ventilation insuffisantes, absence de vestiaires et de toilettes, contamination de la nourriture, la présence de poussières de métaux lourds et de charbon en suspension dans l'air ambiant. Je fume au sein de l'atelier.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des infections dermatologiques au niveau des pieds et des mains, irritations de la peau dans les zones sensibles du corps, intoxications culinaires et sanguines, maladies professionnelles tels que le tétanos, la pneumoconiose, les cancers, les hépatites et les maladies infectieuses d'origine virale.

Les bonnes pratiques

Je porte des vêtements de travail propres.
Je nettoie les douches et les toilettes.
Je nettoie fréquemment mon atelier.

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Prévenir les risques

Je prévois des toilettes et des douches au personnel de l'atelier.

Je mets des extracteurs et j'assure une aération suffisante pour l'atelier.

Je nettoie les lieux de travail.

Je reste sous surveillance médicale : vaccins, examens d'aptitude physique, examens biologiques du sang et d'urine, électrocardiographie.



Incendie

Les causes du risque

J'exerce mon travail exposé à un court-circuit, une surcharge électrique, une explosion d'un poste de soudure, des fuites de gaz butane ou propane depuis la source ou de la tuyauterie, des particules incandescentes, des étincelles d'origine électrostatique ou électrique, ou des étincelles résultant d'un choc dû au martelage. Ceci à proximité des bonbonnes à gaz ou d'oxygène liquide, des surfaces et points chauds, ou de fumeurs.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des brûlures et des dégâts matériels et corporels.

Les bonnes pratiques

J'utilise des flexibles et des conduits courts et sécurisés pour diminuer le risque de fuite.

Je met les bonbonnes à gaz (propane ou oxygène) loin de la source de chaleur.

Prévenir les risques

Je prévois les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs et RIA).

Je facilite l'intervention des sapeurs-pompiers comme les accès et les prises d'eau.

J'utilise des câbles de conduction électrique adaptés à la puissance.

J'installe un système de détection incendie muni d'une alarme sonore.

Je mets en place un plan d'évacuation des blessés et des personnes en cas d'alerte.



Risques liés aux opérations de forgeage (la forge)

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'exerce mon travail à proximité d'un chauffage du fer au niveau de la forge atteignant les 1600°C. J'effectue le dressage et le martelage du fer à chaud.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des brûlures de la peau et des maladies professionnelles comme la maladie du charbon et la pneumonie.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque à poussières et à gaz, gants isolants, combinaison isolante, lunettes de protection.

Les bonnes pratiques

Je prends des pauses.
Je prends des douches régulières.
J'applique une crème protectrice contre les brûlures.
Je réduis le temps d'exposition.
J'utilise les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

Je travaille dans un atelier spacieux, aéré et bien ventilé, avec des cheminées et des extracteurs de dégagement des vapeurs de chaleur.
Je reste sous surveillance médicale : Radiographie pulmonaire, examen d'aptitude physique et cardiographie.



Exposition aux étincelles de feu (Frottement solide-solide)

Les causes du risque

J'effectue des opérations de soudure et de meulage provoquant des étincelles de feu et des débris. J'utilise lors de l'usinage et le perçage des pièces et des taules métalliques.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des brûlures de la peau, blessures des yeux, perte d'un œil, aveuglement et incendie.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Bavettes, gants de protection, lunettes de protection, chaussures de protection.

Les bonnes pratiques

J'applique une lubrification à l'eau ou à l'huile au cours du meulage et du perçage pour éviter les étincelles.

Je reste vigilant et je pense à la sécurité des autres durant mon travail lors des opérations de soudure, meulage, sciage, perçage ...

Je privilégie les machines fixes à étau pour ce type d'opération au lieu des équipements portables.

J'utilise une soudure MIG-MAG.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

Je prévois des caches et des protections pour les équipements utilisés, appareillage équipé de protections nécessaires.

Je m'informe sur les gestes et postures à prendre sur un poste de travail.

Je définis les précautions à prendre avant d'entamer mon travail.

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Utilisation de machines à disques de meulage

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'utilise des disques de meulage périmés ou usés. Je suis exposé à l'explosion du disque de meulage au cours de l'opération suite aux phénomènes de vibration.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures graves et mortelles parfois, aveuglement, perte d'un organe tel que le doigt, la main ou le pied et handicap.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants de protection, combinaison de protection, lunettes de protection.

Les bonnes pratiques

Je vérifie toujours la validité et l'état d'un disque avant chaque opération de meulage. Je n'utilise pas les disques de meulage usés ou périmés.



Prévenir les risques

Je change les disques de meulage usés. J'entretiens régulièrement les machines de meulage.



Utilisation des solvants et des produits chimiques

(traitement des surfaces, galvanisation, antirouille ...)

Risque
physique

Les causes du risque

J'exerce mes opérations de peinture, de traitement de surface et de l'antirouille en manipulant des solutions chimiques et toxiques.



Risque
chimique

Les conséquences du risque

Cela peut me causer une irritation du nez et de la gorge, complications respiratoires, vomissements et troubles digestifs, évanouissements et perte de conscience.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants de protection
imperméables, masque filtrant,
lunettes de protection.

Risque
physico-
chimique



Les bonnes pratiques

J'identifie clairement les produits chimiques et toxiques.

Je ne fais aucun contact direct durant l'usage d'ustensile.

Je travaille dans un espace ouvert et aéré.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque
biologique

Prévenir les risques

Je stocke adéquatement les produits chimiques.

Je reste sous surveillance médicale : examen préalable pour les personnes exposées à des produits cancérogènes, mutagènes ou toxiques et examens biologiques de sang et d'urine.



Risque
d'incendie et
d'explosion

Risque
mécanique

Pictogrammes de signalisation des risques

En matière de santé et sécurité au travail, les pictogrammes permettent de donner une indication sur le danger. Leur utilisation au niveau des zones à risques est très importante pour la signalisation des différents dangers.



Dangereux pour la santé :

Le risque peut causer un empoisonnement à forte dose, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Il peut provoquer des allergies cutanées et une somnolence ou un vertige.



Inflammable :

Le risque peut générer un incendie au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur ou de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables.



Electricité :

Le risque électrique comprend le risque de contact, direct ou non, avec une pièce nue sous tension, le risque de court-circuit et le risque d'arc électrique. Ses conséquences sont l'électrisation, l'électrocution, l'incendie, l'explosion ... Il peut générer aussi des perturbations musculaires et des dysfonctionnements vitaux allant jusqu'au décès de la personne.



Très dangereux pour la santé :

L'exposition au risque peut provoquer le cancer, peut causer la modification de l'ADN, peut nuire à la fertilité ou au fœtus, peut causer l'altération du fonctionnement de certains organes, des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires et peut être la cause de décès, en cas d'ingestion par les voies respiratoires d'un produit ou d'une substance toxique.



Peut causer une explosion :

Les effets du risque peuvent être une explosion au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou de frottements.



Chutes de personnes :

Le risque menant à des glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre, chute de personnes. Ce sont des accidents de travail souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin bien qu'ils peuvent causer des blessures graves, des fractures, des traumatismes crâniens, des hémorragies internes, l'handicap à vie...

Equipements de protection individuelle

Un artisan dans un atelier de travail doit utiliser selon le cas les EPI suivants :



Casques
anti bruit



Casques



Masques



Lunettes



Gants



Chaussures de
protection



Ceintures



Masques anti-UV
et anti-IR



Vestes

Que faire en cas d'accident

Si vous êtes témoin d'un accident de travail, d'un incendie ou d'une explosion, demandez de l'aide au responsable de sécurité au travail et/ou appelez les services de la Protection Civile au **15**.



Si vous êtes un responsable de sécurité au travail, un médecin de travail ou un artisan entraîné aux premiers secours, suivez les mesures nécessaires en attendant l'arrivée des services de la Protection Civile.



Réglementation du travail

Le code de travail marocain ainsi que les décrets et les arrêtés relatifs à la santé et à la sécurité au travail comportent plusieurs dispositions et mesures visant à assurer la santé et la sécurité des travailleurs au sein des lieux du travail. Les principales dispositions et mesures se résument comme suit :

- Les lieux du travail doivent remplir les conditions de prévention en matière de la santé et doivent respecter les exigences de sécurité requises (dispositifs de lutte contre les incendies, éclairage, chauffage, aération, dispositifs antibruit, assainissement des eaux usées et des eaux de lavage et d'autres conditions).
- Les locaux de travail doivent être équipés d'une manière à garantir la sécurité des travailleurs handicapés.
- Les locaux de travail doivent être propres en permanence et bien organisés et les passages doivent être évacués et spacieux à l'intérieur des espaces de travail.
- Le réseau électrique et les câbles électriques doivent être bien couverts et contrôlés périodiquement selon les lois en vigueur.
- L'isolement de tous les produits inflammables et leur stockage dans des entrepôts et des magasins spéciaux.
- Mettre à disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle selon l'activité exercée (masques, chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes spéciales ... et d'autres équipements).
- Les machines et leurs accessoires mobiles doivent être équipés des moyens de prévention.
- Le renseignement des travailleurs sur les lois relatives à la prudence des dangers autour des machines.
- Coller dans un endroit visible dans les ateliers de travail une affiche facilement lisible qui prévient contre les risques d'utilisation des machines.
- Les travailleurs sont tenus par la force de la loi de se soumettre aux instructions spéciales concernant les règles de la santé et la sécurité au sein des locaux de travail.



Dans ce qui suit, les principaux textes législatifs relatifs à la santé et à la sécurité au travail liés à l'exercice des métiers de l'artisanat sont :

- Dahir n° 1-03-194 du 14 regeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail (B.O. n° 5210 du 06 mai 2004).
- Dahir du 18 joumada I 1374 (12 janvier 1955) portant règlement sur les appareils à pression de gaz (B.O. n° 2207 du 11 février 1955).
- Dahir du 9 kaada 1372 (22 juillet 1953) portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre (B.O. n° 2132 du 04 septembre 1953).

- Dahir du 20 hija 1349 (9 mai 1931) réglementant l'importation, l'achat, la vente, le transport et l'emploi de la céruse et des autres composés de plomb destinés à des usages professionnels (B.O. n° 972 du 12 juin 1931).
- Décret n° 2-59-0219 du 4 chaabane 1379 (2 février 1960) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, aux poussières de silice libre ou d'amiante (B.O. n° 2469 du 19 février 1960).
- Décret royal n° 719-68 du 28 chaabane 1388 (20 novembre 1968) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel effectue des travaux l'exposant, de façon habituelle, à l'inhalation de poussières d'origine industrielle ou participe à l'exécution de ces travaux (B.O. n° 2927 du 04 décembre 1968).
- Décret n° 2-10-183 du 9 hija 1431 (16 novembre 2010) fixant la liste des travaux auxquels il est interdit d'occuper certaines catégories de personnes (B.O. n° 5906 du 06 janvier 2011).
- Décret n° 2-56-467 du 9 hija 1375 (18 juillet 1956) déterminant les mesures particulières de prévention du manganisme (B.O. n° 2285 du 10 août 1956).
- Décret n° 2-70-185 du 18 joumada I 1390 (22 juillet 1970) déterminant les mesures particulières de prévention médicale et les règles d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, à l'intoxication saturnine (B.O. n° 3018 du 02 septembre 1970).
- Décret n° 2-12-387 du 26 chaoual 1433 (14 septembre 2012) modifiant et complétant le décret n° 2-98-975 du 28 chaoual 1421 (23 janvier 2001) relatif à la protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante (B.O. n° 6088 du 04 octobre 2012).
- Décret n° 2-69-323 du 29 moharrem 1390 (6 avril 1970) déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables sur les chantiers de travaux dans l'air comprimé (B.O. n° 2998 du 15 avril 1970).
- Décret n° 2-56-1304 du 6 hija 1376 (4 juillet 1957) déterminant les mesures particulières de protection des ouvriers occupés dans les chambres froides (B.O. n° 2337 du 09 août 1957).
- Décret n° 2-08-528 du 25 joumada I 1430 (21 mai 2009) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus au benzène et aux produits dont le taux en benzène est supérieur à 1 % en volume (B.O. n° 5740 du 04 juin 2009).
- Des arrêtés, depuis 1938, par le ministre du travail et des questions sociales, le ministre de l'économie nationale, le ministre de la santé publique, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, etc. concernant plusieurs actions d'hygiène, sécurité et santé au travail.

